

## **LES EPREUVES DE SELECTION :**

### **1. Entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat**

Un entretien de 20 min qui s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat. Le candidat fera l'illustration de ses capacités à valoriser son expérience professionnelle.

### **2. Epreuves écrites de Sélection**

L'épreuve écrite d'une heure est répartie en temps égal entre :

- Une sous-épreuve de calculs simples. Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.
- Une sous-épreuve de rédaction, et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social. Elle doit permettre d'apprécier les qualités rédactionnelles, les aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que la capacité à se projeter dans le futur environnement professionnel.

Chaque sous-épreuve est notée sur 10.

Une note inférieure à 8/20 à l'une des 2 épreuves est éliminatoire.

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au moins 20/40. (Cette note sera ramenée sur 20 pour le classement)